



Appel à projets TERROIRS AFRICAINS

Présentation de l'appel à projets 2018 de SEED Foundation
Date limite : 06/02/2018

Éléments principaux de l'appel à projets « TERROIRS AFRICAINS »

Thématique ciblée : valoriser les ressources locales des terroirs (voir annexe 2) africains et optimiser leur mode de gestion

Porteurs de projets éligibles : organisations sans but lucratif françaises et africaines en partenariat formalisé

Financement accordé par projet : entre 7.000 € et 15.000 €

Enveloppe globale : 45.000 €

Zone géographique : 21 pays d'Afrique (voir annexe 1)

Part de la dotation sur le budget total du projet : entre 10% et 70%, soit un budget total de projet compris entre 10.000€ et 150.000€

Que cible l'appel à projets « TERROIRS AFRICAINS » ?

Cet appel à projets vise à valoriser les ressources locales des terroirs* africains (pratiques agricoles, savoir-faire, produits agricoles locaux, etc.) et optimiser leur mode de gestion afin de soutenir leur rôle dans le développement de l'agriculture familiale en Afrique.

SEED Foundation souhaite soutenir les projets de maintien de la diversité des ressources locales des terroirs tout en proposant des perspectives de transformation et d'innovation du système agricole. Cette thématique répond aux enjeux de standardisation et d'homogénéisation des pratiques et à la perte de diversité des filières agro-alimentaires.

Votre projet visera donc à adresser les problématiques suivantes :

- ↳ Dans quelle mesure les ressources locales des terroirs peuvent-elles répondre aux enjeux d'un système agricole (création d'emplois, mieux répondre à la demande locale, etc.) ?
- ↳ Comment maintenir la diversité des pratiques agricoles, dans un but de protection des différentes formes de production et de résilience des écosystèmes ?
- ↳ Comment développer des systèmes de production agricole efficaces et moins consommateurs de ressources naturelles et financières ?
- ↳ Comment soutenir le développement et la diversité des filières locales, de la production jusqu'à la commercialisation du produit fini ?

Qui est SEED Foundation ?

SEED Foundation, Fonds de dotation à but non lucratif, s'engage dans des projets visant à promouvoir des pratiques agricoles durables afin de contribuer à la sécurité alimentaire des populations locales. Il se positionne comme un incubateur d'initiatives portées par des organismes à capacités d'actions réduites.

Comment répondre à l'appel à projets « TERROIRS AFRICAINS » ?

Le formulaire devra être complété par les porteurs de projet français avant le 06/02/2018.

| | |
|---------------|---|
| 14/12- 05/02 | Ouverture des formulaires d'éligibilité (voir www.seed-foundation.org) Seul le porteur français est invité à répondre à ce formulaire |
| 05/02 - 19/02 | Vérification de l'éligibilité et présélection |
| 19/02 - 28/03 | Ouverture des dossiers pour les demandes éligibles |
| 28/03 - 28/05 | Instruction des dossiers et réunion du Comité de sélection |
| 05/06 | Annonce des résultats |

Quels sont les critères d'éligibilité et de sélection ?

SEED Foundation étudiera uniquement les demandes répondant aux critères suivants :

Éligibilité des porteurs

Le porteur français

- Être en partenariat avec un porteur africain
- Avoir une expérience dans le domaine du développement agricole en Afrique
- Être éligible au régime du mécénat et délivrer des reçus fiscaux CERFA
- Ne présenter qu'un seul projet par appel
- Ne pas déposer de projet si un partenariat est en cours avec SEED Foundation
- Ne pas être une association étudiante

Le porteur africain

- Être en partenariat avec un porteur français¹
- Être une organisation sans but lucratif
- Participer activement à la conception et la mise en œuvre du projet
- Être en capacité de poursuivre la démarche à l'issue du soutien

Éligibilité du projet présenté

- Être dans un pays d'Afrique éligible (voir annexe 1) et dans une zone à moins de 3 heures de route de la capitale
- Être à moins de 3 heures de route de la capitale du pays
- Présenter un caractère innovant (voir annexe 2)
- Créer ou renforcer des activités agricoles et/ou agroalimentaires et contribuer à la création d'une valeur ajoutée locale
- Le projet doit concerner des produits agricoles ou d'élevages destinés à l'alimentation locale et non à l'export

¹ Pour des raisons juridiques et fiscales, SEED Foundation ne peut soutenir des initiatives africaines que par le biais de structures françaises éligibles au régime du mécénat.

- Le projet doit concerner au moins 2 des étapes de la filière : production, transformation, commercialisation
- Les étapes de pré-projet doivent déjà avoir été réalisées : étude de faisabilité, diagnostic, étude de marché, rédaction du projet

Éligibilité de la demande

- Durée du projet compris entre 24 et 36 mois
- Répartir la dotation sur maximum 3 ans et s'assurer qu'elle représente entre 10% et 70% du budget total du projet soit un budget total de projet compris entre 10.000€ et 150.000€
- Si le projet s'intègre dans un programme plus vaste, l'équipe de SEED Foundation veillera à ce que ses dimensions restent à l'échelle de sa subvention
- Les bénéficiaires directs doivent avoir été identifiés (nombre et nature)

L'équipe SEED Foundation portera une attention particulière aux axes suivants :

- **La faisabilité** : les capacités opérationnelles, l'ancrage local et la cohérence avec le contexte de la zone, la cohérence du montage financier
- **La pertinence** : le respect des objectifs de développement durable et dimension environnementale, les impacts du projet et l'existence de dispositifs d'évaluation
- **La pérennité** : perspectives et la vision à long terme du projet, durabilité et la pérennité de l'action

Pour toute information complémentaire, visitez notre site internet <http://www.seed-foundation.org> ou contactez-nous contact@seed-foundation.org

Annexe 1 : Liste des pays éligibles pour l'appel à projets 2018 de SEED Foundation

Attention : les projets doivent se situer à moins de 3h de route de la capitale du pays (exception faite des indications entre parenthèse).

Bénin

Burkina Faso

Cameroun (*moins de 3h de Yaoundé ou Douala*)

Comores

Congo Pointe Noire (*moins de 3h de Pointe Noire ou Brazzaville*)

Côte d'Ivoire (*moins de 3h d'Abidjan*)

Djibouti

Ghana

Gambie

Guinée Conakry

Guinée Équatoriale

Kenya

Madagascar

Mali

Mauritanie

Niger (*uniquement en zone périurbaine de Niamey*)

République démocratique du Congo (*uniquement en zone périurbaine de Kinshasa*)

Sénégal

Tanzanie (*moins de 3h de Dar es Salam*)

Tchad (*uniquement en zone périurbaine de N'Djaména*)

Togo

Annexe 2 : Lexique

Innovation

Solutions nouvelles apportant des réponses adaptées et durables aux problèmes rencontrés dans un contexte spécifique. Le caractère innovant s'entend aussi bien d'une amélioration technologique, organisationnelle, sociale, financière, etc., relative à un territoire donné. Ces solutions nouvelles, une fois qu'elles ont été identifiées et analysées, doivent ensuite être diffusées largement.

Filière agricole

Succession d'actions menées par des acteurs pour produire, transformer, vendre et consommer un produit agricole.

Partenaire africain

Organisation à but non lucratif ou entreprise sociale et solidaire* dont la nationalité est celle du pays où l'action proposée a lieu et que l'organisme a choisi comme partenaire pour la conception et la mise en œuvre du projet dans une optique d'appropriation locale et de pérennisation* de l'action.

Pérennité

La durabilité ou la pérennité traite de la façon dont les bénéfices d'un projet perdurent après que l'appui extérieur ait pris fin (qu'il s'agisse d'un soutien financier ou d'assistance technique ou organisationnelle). L'objectif de pérennité a de plus grandes chances d'être assuré si le projet est basé sur une démarche participative.

Partenaire français

Organisation française d'intérêt général qui soumet la demande et reçoit la subvention. Elle est garante, vis-à-vis de SEED Foundation, de la bonne réalisation technique et financière du projet et de sa mise en œuvre avec ses partenaires. Elle doit être éligible au régime du mécénat.

Terroir

Le terroir est une région naturelle qui se distingue de par ses pratiques agricoles, ses ressources, ses savoir-faire et ses produits agricoles locaux. Ces composantes sont issues de revendications territoriales et identitaires d'un groupe déterminé. Les composantes d'un terroir sont déterminées au regard de différentes qualités « intrinsèques » et « extrinsèques » (endémicité, territorialité, histoire locale reconnue, pratiques culturelles et sociologiques communes, conditions de production, transformations, commercialisation et consommations etc.).